



**Confédération
des syndicats nationaux**

La sécurité et l'avenir énergétiques du Québec

Mémoire présenté à
la Commission parlementaire de l'économie et du travail

par

la Confédération des syndicats nationaux

Janvier 2005

Table des matières

LES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC.....	7
LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE	10
QUELQUES ÉLÉMENTS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ET L'AVENIR ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC.....	11
1. LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE	11
2. L'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC	14
3. LE THERMIQUE ET LES ÉNERGIES FOSSILES	15
4. L'HYDROGÈNE	16
CONCLUSION	18

La Confédération des syndicats nationaux remercie la Commission de l'opportunité de lui présenter son analyse et ses recommandations relatives à la sécurité et à l'avenir énergétique du Québec. Depuis nombre d'années, la CSN est partie prenante des débats sur l'énergie au Québec parce que la question de l'énergie est un facteur déterminant du développement autant économique que social et environnemental.

Nous savons bien qu'au Québec en particulier, du fait de la nationalisation de l'électricité au début de la révolution tranquille ainsi que des projets, quasi-symboliques, de développement hydroélectrique tels Manicouagan et la Baie-James, la question de l'énergie et plus particulièrement de l'électricité, fait partie de l'identité québécoise. Les débats publics des derniers mois témoignent largement des sensibilités en cause.

Il est évidemment nécessaire de revoir périodiquement les orientations stratégiques quant aux choix énergétiques de façon à prendre en compte les changements structurels et conjoncturels dans notre environnement. Ceux-ci sont nombreux : croissance forte de la demande énergétique au Québec au cours des dernières années, incertitudes quant à la capacité réelle de production de nos installations hydroélectriques tenant compte des variations d'hydraulicité, déréglementation des marchés de l'énergie dans les marchés environnants, exportation d'énergie et prix élevés disponibles à l'exportation, adhésion au Protocole de Kyoto et entrée en vigueur du Protocole, augmentation forte du prix du gaz naturel ces dernières années, augmentation du prix du pétrole, etc.

La révision de nos orientations doit se faire dans une perspective de longue durée pour plusieurs raisons. D'abord, les enjeux environnementaux sont d'une telle importance, représentent un tel défi qu'ils nécessitent une approche structurée, systématique, à portée longue et qu'on ne pourra plus jamais négliger. Les enjeux économiques associés aux politiques énergétiques sont aussi d'une grande importance ; certaines régions du Québec se sont littéralement développées autour de secteurs d'activités énergivores, en particulier les pâtes et papier et l'aluminium. Si nos politiques actuelles peuvent être différentes, on ne peut d'aucune façon envisager de faire table rase de ce passé; on doit à la fois assurer la consolidation des économies régionales et réfléchir maintenant aux mesures de transition qui seront parfois nécessaires. Enfin, les choix des citoyens par rapport à leur consommation d'énergie sont toujours des choix de portée moyenne à longue, pour les transports comme pour l'habitation. Si on veut observer des changements dans les comportements, il faut des politiques qui donnent des signaux clairs pour longtemps.

Nous vous présenterons ici d'abord un certain nombre de commentaires sur la démarche proposée pour débattre de l'avenir énergétique du Québec. Nous aborderons ensuite différents objectifs auxquels doit répondre la politique énergétique du Québec et qui doivent, à notre avis, déterminer les choix et les politiques à venir.

Nous présenterons ensuite des choix qui doivent être au centre des politiques énergétiques du Québec, tenant compte des objectifs énoncés : efficacité énergétique, développement hydroélectrique et des autres sources d'énergie renouvelables, développement des sources d'énergie renouvelables non seulement dans le choix des grands ensembles, mais aussi au niveau local et enfin, quels paris pouvons-nous faire sur l'avenir par rapport à l'utilisation de l'hydrogène, entre autres.

Nous aborderons évidemment, à travers certains de ces sujets, l'enjeu du prix de l'électricité, de l'usage auquel devraient être destinées nos ressources énergétiques et aussi, celui du développement pétrolier et gazier du Québec.

Finalement, nous aborderons, à différents moments dans ce mémoire, la question des enjeux démocratiques autour des choix énergétiques. Nous croyons en fait qu'il est nécessaire de réfléchir en profondeur sur la façon dont les débats s'organisent sur l'énergie, sur les processus décisionnels, sur les responsabilités à chaque niveau.

Les enjeux démocratiques se posent évidemment dans une démarche comme celle-ci où on cherche à influencer l'avenir d'une société autour d'une question centrale telle l'énergie. Les débats autour du Suroît, du projet de terminal méthanier de Beaumont et de tant d'autres exemples de projets d'infrastructures témoignent de difficultés que pose chaque décision d'importance dans le domaine de l'énergie. Les enjeux démocratiques sont aussi présents en regard des exigences des citoyens et collectivités face à la consommation d'énergie face au niveau de responsabilité que citoyens et collectivités sont prêts à assumer. Ces débats sont aujourd'hui essentiels sous peine d'en arriver à un extrême à un processus de décisions complètement centralisé ou, à l'autre extrême, à la paralysie que le « pas dans ma cour » peut engendrer.

Les démarches de consultation sur la politique énergétique du Québec

Ce n'est guère plus d'une fois par dix ans que le gouvernement convie la population, l'ensemble des intervenants du monde de l'énergie, les syndicats, entreprises, groupes environnementaux, groupes de consommateurs, etc., à se pencher sur l'ensemble des enjeux en cause dans le domaine de l'énergie, à évaluer les options possibles et à terme influencer sur le développement du Québec. L'énergie est un enjeu central pour toute société, pour toute économie ; on n'a pas le droit de bâcler ce débat dans un minimum de temps.

Le gouvernement publie un document de consultation de quelque dizaines de pages à la fin novembre, exige la production de mémoires dans un délai de six semaines incluant la période des fêtes, veut ficeler cette étape du débat en à peine plus de deux mois ! Rappelons que le gouvernement a pris plus de temps que cela simplement pour décider de la teneur de son document de consultation !

Survient ensuite la publication d'un énoncé de stratégie énergétique où nous retrouverons les orientations proposées par le gouvernement pour assurer le « développement harmonieux »¹ du secteur énergétique québécois.

Tous les « intéressés » seront ensuite conviés à un « forum de consultation en ligne » pour formuler leur point de vue sur cet énoncé. Nous nous trouvons ici dans la même ligne de pensée que le Forum des générations : le gouvernement ne s'intéresse qu'au citoyen qui ne représente que lui-même et aucunement à la société civile organisée. Les citoyennes et les citoyens se donnent des espaces, des lieux, des organisations pour agir tous les jours sur leurs conditions de vie et de travail, pour protéger leur environnement, pour développer de nouvelles façons de faire dans tous les domaines. Pour le gouvernement, il y a l'individu, les entreprises et les pouvoirs publics ; le reste n'a pas de légitimité.

C'est l'expression de cette vision tronquée, en fait une vision destinée à enlever tout pouvoir aux citoyennes et citoyens, que nous retrouvons dans la forme de « débat » proposée sur l'avenir énergétique du Québec.

Enfin, au printemps 2005, le gouvernement nous présentera sa stratégie « qui devra rejoindre les attentes de la société québécoise ».

Nous exprimons notre profond désaccord avec la forme de consultation proposée et les délais attribués pour mener cette consultation.

Rejoindre les attentes de la société québécoise sur des sujets aussi complexes et vastes ne peut se réaliser de cette façon. Partout dans la province, les régions et les communautés sont concernées par l'un ou l'autre enjeu en rapport avec la politique énergétique. Qu'advient-il de l'aluminerie de Baie-Comeau dans les toutes prochaines années et plus précisément,

¹ Cet extrait et ceux qui suivent sont tirés de *La sécurité et l'avenir énergétiques du Québec*, Mot du ministre des ressources naturelles, de la faune et des parcs, novembre 2004.

qu'advient-il de Baie-Comeau ? Comment pourra-t-on y voir plus clair avec le débat proposé ? Qu'arrivera-t-il du développement de petites centrales ? En combien de traits de crayon le gouvernement règlera-t-il cette question ? Demain, le « pas dans ma cour » nous attend aussi pour le développement de parc d'éoliennes ; comment faire face à ce débat ? Comment le gouvernement décidera-t-il des attentes de la société québécoise face aux plates-formes de forage dans le golfe du St-Laurent ?

Ce ne sont là que quelques exemples des enjeux et préoccupations qui traversent la société québécoise quant au développement énergétique. La CSN estime qu'il faut de plus considérer deux dimensions supplémentaires, la première relative à l'implication des citoyens et citoyennes dans le développement d'une plus grande efficacité énergétique et la seconde relative à l'importance du phénomène « pas dans ma cour ».

La CSN est d'avis que les efforts pour une plus grande efficacité énergétique doivent constituer le premier axe de la politique énergétique. De toute évidence, cela nécessite des éléments de réglementation et aussi la mise en place d'incitatifs mais cela nécessite également une prise en charge, une responsabilisation au niveau des régions et, à terme, des citoyennes et citoyens pour obtenir des résultats concrets au niveau de l'habitation comme au niveau du transport. Le gouvernement n'assurera aucunement une compréhension ou une prise en charge des enjeux énergétiques propres à chacune des régions par un débat expédié à la « va-vite. »

Plus grave encore, bien que toutes les régions, tout comme l'ensemble des citoyens, aient des exigences élevées quant à la disponibilité en tout temps et au meilleur prix de l'énergie nécessaire pour toutes les activités économiques ou sociales, les résistances quant au développement de projets de production ou d'infrastructures liées à l'énergie sont présentes à peu près partout. L'importance du débat public constitue certainement le côté positif de cette tendance, mais il faut débattre en profondeur des mécanismes qui permettront de résoudre ces questions. Ce n'est pas parce que le gouvernement aura défini une stratégie qui « répondra aux intérêts supérieurs du Québec » que cette question sera réglée. La CSN est plutôt d'avis qu'une telle approche est porteuse de décisions centralisées qui recevront peu d'adhésion de la part des régions, des citoyennes et des citoyens.

Nous n'avons pas toutes les réponses à ces questions, mais nous sommes convaincus qu'il faut commencer par reconnaître qu'il y a là un enjeu démocratique d'importance. Il faut s'assurer d'une compréhension des enjeux au niveau de chacune des régions, s'assurer de la plus grande transparence, revoir au besoin les mécanismes et la séquence d'évaluation des projets. N'aurait-il pas été envisageable de dresser des portraits régionaux des enjeux énergétiques : potentiel de production dans les différentes filières, structure de consommation, potentiel d'efficacité et d'économie d'énergie, infrastructures envisagées, etc. L'objectif consiste à ce que la population puisse mieux s'approprier ces enjeux et participer aux débats de façon plus éclairée.

La CSN croit, pour sa part, que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement doit continuer à être le lieu privilégié pour permettre de rendre publique l'information sur les différents projets et l'analyse de leurs impacts présumés. Encore faudrait-il que les décisions sur ces projets ne soient pas prises, dans un sens comme dans l'autre, avant de disposer de ces informations.

Entre la décision centralisée prise au nom de l'intérêt supérieur et le projet bloqué par une communauté locale au nom du « pas dans ma cour », il faut trouver une ou des voies qui permettent le développement social et économique et qui assurent une prise en charge démocratique au niveau des régions. La CSN ne voit rien dans le processus de consultation actuel qui permette d'atteindre ces objectifs.

Les objectifs de la politique énergétique

La CSN est d'avis qu'une stratégie publique de l'énergie est nécessaire pour l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs et que l'ensemble des stratégies retenues doit converger vers l'atteinte de ces objectifs.

L'état doit ainsi assurer à chaque citoyenne et citoyen une égalité d'accès à l'énergie pour l'ensemble des besoins liés au transport et à l'habitation et aussi, s'assurer d'une disponibilité des moyens énergétiques nécessaires au fonctionnement et au développement de l'économie.

Une stratégie publique de l'énergie doit aussi mettre en place les moyens d'assurer la sécurité d'approvisionnement en énergie. Dans un domaine éminemment complexe où les facteurs en cause tant au niveau national qu'international sont très nombreux, le droit à l'erreur n'existe pas vraiment. La sécurité de l'approvisionnement dépend entre autres de la fiabilité des sources d'énergie, de notre niveau de dépendance des marchés étrangers, de la diversité des sources d'énergie et de la diversité des sources d'approvisionnement pour chaque forme d'énergie.

Cette stratégie doit s'inscrire dans une perspective de développement durable, viser donc au développement économique et social à long terme et aussi, évidemment, assurer la préservation de l'environnement. Ceci exige d'éviter ou de circonscrire les nuisances et pollutions au niveau local, mais aussi au niveau global. Il doit y avoir une réduction significative des ponctions sur les ressources non renouvelables.

Les seuls mécanismes de marché sont parfaitement incapables de permettre l'atteinte de ces objectifs. Les enjeux de réduction des gaz à effet de serre illustrent bien la nécessité d'une intervention structurée au niveau des états et entre les états. Par ailleurs, la déréglementation des marchés de l'énergie par plusieurs juridictions a montré les risques qu'une telle politique ou absence de politique fait porter sur la sécurité d'approvisionnement, sur l'accès à l'énergie et sur la volatilité des prix de l'énergie. Ce n'est que par une intervention structurée et à longue portée des pouvoirs publics que nous pouvons espérer garder le cap par rapport à l'atteinte de ces objectifs.²

² Sur ce sujet voir : Dessus Benjamin, *L'énergie au défi de la démocratie*, L'Économie politique. Paris, 4^e trimestre 2004.

Quelques éléments pour assurer la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec

Les orientations contenues dans une politique de l'énergie devront faire l'objet d'un engagement ferme, clair et inscrit dans la longue durée. L'ensemble des citoyennes et citoyens, des entreprises, des différents acteurs doit connaître, avec un degré raisonnable de certitude, la direction que prend la politique énergétique, les choix économiques et sociaux qu'elle impose, les comportements qu'elle proscribit ou favorise.

La CSN est d'avis que les éléments suivants doivent être partie intégrante d'une politique de l'énergie au Québec : en premier lieu, cette politique doit rechercher la maîtrise de la demande d'énergie à la fois par la recherche de l'efficacité énergétique et par des changements dans les façons de faire. En second lieu, dans le volet de l'énergie électrique, nous devons continuer à tabler sur ce qui a fortement contribué au développement social et économique du Québec, c'est-à-dire le développement hydroélectrique. Ce potentiel n'étant pas illimité ni sans risque de fiabilité, Le Québec doit aussi compter sur le développement des autres sources de production renouvelables d'électricité, en particulier sur l'éolien. Enfin, dans une perspective d'avenir, la CSN croit que le gouvernement du Québec doit s'assurer que Hydro-Québec participe activement, avec d'autres partenaires, au développement des technologies de l'hydrogène. Par ailleurs, dans une perspective de moyen terme, considérant le poids important des énergies fossiles dans notre bilan énergétique, la CSN est d'avis qu'il faut aussi favoriser l'exploration pétrolière et gazière dans les secteurs prometteurs.

1. La maîtrise de la demande d'énergie

À défaut de grandes percées scientifiques et techniques dans des domaines telle la fusion nucléaire, l'énergie deviendra inéluctablement plus précieuse et plus chère dans les années à venir. Le Québec est en quelque sorte « béni » par un immense patrimoine de ressources hydroélectriques renouvelables et à faibles impacts environnementaux, patrimoine qui fait l'envie de la plupart des pays du monde. Nous avons la responsabilité de gérer ce patrimoine de la façon la plus responsable possible sur les plans écologique et économique et cela passe en premier lieu par l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos structures économiques et industrielles, de nos pratiques de tous les jours. On doit aussi chercher à s'assurer que l'allocation des formes d'énergie à des usages variés tienne compte des règles et lois de la nature de telle sorte que la bonne énergie soit utilisée au bon endroit.

Il a déjà été établi devant la présente Commission que la croissance de la consommation d'énergie au Québec a été beaucoup plus lente que la croissance de l'activité économique ; nous produisons et consommons davantage de richesses et de biens qu'il y a trente ans sans avoir connu une croissance équivalente de la consommation d'énergie. Nous avons donc accru notre efficacité énergétique pendant cette période. Cela ne signifie pas cependant que notre potentiel d'efficacité énergétique ou d'économie d'énergie soit épuisé. Bon nombre d'intervenants s'entendent sur le fait qu'il existe un potentiel important d'économie d'énergie

au Québec : certains situent ce potentiel à 20 % de la consommation annuelle d'électricité, soit 40 TWh.

Plus on avance dans la mise en place de mécanismes d'efficacité énergétique ou d'économie d'énergie, plus les coûts pour les obtenir sont élevés. Dans l'autre approche qui consiste à produire cette énergie plutôt qu'à l'épargner, même à partir de sources renouvelables, il faut aussi réaliser que les coûts sont très importants. Pour produire 40 TWh d'énergie par voie éolienne, il faudrait une capacité installée d'au moins 12 000 MW. Cela implique des milliers de turbines éoliennes de grande taille avec des coûts d'installation, de raccordement et d'équilibrage du réseau qui dépassent les coûts des programmes d'efficacité énergétique.

Les mesures d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie ont cependant un impact limité sur notre sécurité énergétique dans la mesure où elles influent peu sur les facteurs de risque auxquels nous sommes exposés (importation des énergies fossiles, hydraulité) et elles ne constituent pas non plus un mécanisme adéquat de gestion à court terme de la demande d'énergie ; elles sont alors aussi peu durables que les écarts qu'elles sont destinées à combler.

L'amélioration de l'efficacité énergétique, et la réalisation du plein potentiel de cette efficacité et des économies d'énergie, constituent un objectif stratégique qui doit être poursuivi en permanence, au-delà des aléas de l'offre et de la demande, des excès saisonniers de température et de baisses de pluviométrie. Nous estimons essentiel de tout mettre en œuvre, sur la base d'une analyse rationnelle des coûts et de la répartition des coûts à long terme, afin de poursuivre cet objectif pour sa valeur structurante pour l'économie et l'emploi et pour son importance intrinsèque sur le plan environnemental.

Nous ne pouvons agir également dans l'ensemble des secteurs ; par exemple, la taille du parc automobile du Québec ne nous donne pas d'influence dans la détermination de normes susceptibles d'améliorer de façon indépendante l'efficacité énergétique de ce secteur, mais nous devons cerner précisément tous les secteurs où nous pouvons exercer une influence. Les politiques d'urbanisme et l'organisation des transports urbains constituent ainsi des domaines où les impératifs d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie doivent figurer en tête de liste. Ce sont d'ailleurs des domaines qui illustrent bien la nécessité de la prise en charge, au niveau régional, des débats sur l'énergie et le développement durable ; on ne peut faire l'économie de tels débats si on recherche une adhésion large de la population aux orientations retenues. La CSN est d'avis qu'un investissement majeur doit être réalisé dans le transport en commun et que les politiques de tarification doivent être revues.

Le secteur de l'habitation constitue une cible privilégiée des politiques d'efficacité énergétique. Le chauffage des espaces accapare 60 % de la consommation énergétique du secteur résidentiel, soit une portion non négligeable de 12 % de la consommation totale d'énergie au Québec. Si on se concentre sur la consommation d'électricité, le chauffage de l'espace par l'électricité représente 34 % de la consommation électrique du Québec.

Dans le domaine du chauffage de l'espace, dans l'état actuel des choses au Québec, l'approche volontaire ne suffit tout simplement pas à infléchir la demande d'énergie et en particulier d'électricité. Le prix de l'électricité à la consommation fait en sorte qu'il est pratiquement impossible de rentabiliser en 7 ou 10 ans des investissements importants dans l'amélioration de l'enveloppe thermique d'un bâtiment ou d'une habitation. Plus encore, une

portion infime, moins de 1 %, des nouveaux logements construits au cours des dernières années répondent aux normes du programme Novoclimat.

La CSN estime que le gouvernement du Québec devrait développer des incitatifs fiscaux ou d'autres instruments économiques susceptibles de modifier ou d'infléchir les choix des citoyennes et citoyens quant à l'isolation des habitations. Le gouvernement devrait aussi imposer à l'industrie du bâtiment l'application de la norme Novoclimat gérée par l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'ensemble des constructions neuves ou rénovations majeures. Cette norme doit aussi s'appliquer à toute nouvelle construction ou rénovation majeure dans les bâtiments commerciaux, institutionnels ou publics.

Nous croyons que des incitatifs devraient aussi être mis en place pour favoriser la production locale d'énergie renouvelable ou tablant sur des ressources locales. Les programmes devraient être disponibles pour les résidences, les entreprises, les fermes agricoles, etc. Cela contribuerait à une plus grande sécurité énergétique en particulier grâce à une plus grande diversité des sources d'énergie. Cela contribuerait également à impliquer et à responsabiliser les citoyennes et citoyens ou d'autres acteurs économiques par rapport à leur consommation d'énergie. On doit penser en particulier au développement de la production d'énergie solaire, de l'utilisation de la géothermie et même, dans certains cas, de l'éolien ou de la biomasse. Dans cette perspective, le gouvernement devrait examiner de façon attentive la possibilité pour les producteurs de vendre à Hydro-Québec les surplus générés au niveau local.

2. L'électricité au Québec

Nous bénéficions d'un patrimoine exceptionnel de ressources hydroélectriques, d'une expertise d'un niveau très élevé dans la gestion de ces ressources et enfin, d'un potentiel de développement qui est toujours important.

Le premier choix de développement de capacités de production d'électricité doit demeurer l'hydroélectricité tant que le coût des projets demeure acceptable. Nous devons cependant reconnaître qu'avec 96 % de notre capacité de production électrique d'origine hydraulique, nous sommes passablement vulnérables à des variations dans les précipitations. Cette faible diversité dans nos sources d'approvisionnement constitue un problème de sécurité énergétique et nous n'avons pas d'idée très précise de ce que nous réservent les changements climatiques. Nous devons envisager des périodes de sécheresse plus ou moins longues.

Pour faire face à ce problème, nous devons nous donner une importante capacité de production non hydraulique de façon à diminuer l'apport exigé des barrages ou mieux, de façon à toujours conserver des niveaux élevés dans les barrages. Le développement de la filière éolienne constitue indéniablement le premier choix dans cette perspective ; tout indique que nous disposons des conditions pour développer une filière éolienne de taille importante que nous pouvons coupler avec nos barrages et nos réseaux de transport actuels. Nous avons là des atouts que ne possèdent pas d'autres pays qui avancent pourtant très rapidement dans ce domaine. Le gouvernement du Québec doit prendre les moyens pour accélérer le développement de cette filière en assurant, en particulier, la meilleure répartition possible des retombées économiques au niveau régional. Le gouvernement du Québec doit aussi encourager la production décentralisée de cette filière, entre autres en évaluant la mise en place de barèmes de tarification inversée, c'est-à-dire d'alimenter le réseau d'Hydro-Québec à partir de la production locale.

Le grand verglas de 1998 a aussi montré la vulnérabilité particulière des centaines de milliers de foyers au Québec pour lesquels l'électricité est la seule forme d'énergie pour l'ensemble de leurs besoins. Le fardeau que les citoyens et citoyennes, ainsi que les pouvoirs publics, doivent assumer en cas d'interruption de service sur une période importante est considérable. Rappelons aussi que le réseau d'Hydro-Québec est aussi vulnérable aux orages électromagnétiques d'origine solaire.

Ces risques affectent notre sécurité énergétique et là aussi, la diversification des sources d'énergie accessibles aux québécois devient un facteur de sécurisation de première importance. Dans cette perspective, l'extension du réseau de gaz naturel et le recours élargi au gaz pour des fins de chauffage de l'espace sont des démarches qui renforcent la sécurité énergétique du Québec en plus d'offrir, nous le verrons un peu plus loin, des avantages importants du point de vue écologique et économique.

Les débats sont nombreux sur les politiques de développement économique et sur les opérations commerciales que permettent les volumes d'électricité à bas prix dont le Québec dispose. Plusieurs sont maintenant d'avis, avec des prix à l'exportation élevés, qu'il faut cesser immédiatement toutes les politiques de développement de secteurs économiques

énergivores à l'aide de blocs d'énergie électrique à bas prix. D'autres remettent en cause les gestes posés dans le passé qui sont évalués à l'aune des prix à l'exportation de 2004. D'autres, enfin, voudraient que le prix payé par les québécois soit ajusté « au prix du marché », soit celui déterminé par les prix à l'exportation.

Quant à la CSN, le prix exigé des consommateurs doit refléter le coût moyen de production et non être basé sur un indicateur comme celui des prix à l'exportation. Avec les développements hydroélectriques en cours, la hausse éventuelle des taux d'intérêt, les développements de sources alternatives comme l'éolien, il est probable que les tarifs d'Hydro-Québec doivent être ajustés à la hausse au cours des années à venir. La CSN s'oppose cependant à la cascade d'augmentations tarifaires demandées par Hydro-Québec. Il y a, à notre avis, un glissement important dans le rôle d'Hydro-Québec et on doit y mettre fin.

Hydro-Québec est une société d'état qui veut le moins possible ressembler à une société d'état axée d'abord et avant tout sur la satisfaction des besoins des citoyennes et citoyens. Hydro-Québec ne doit pas être simplement une société commerciale au service du ministère des Finances ou à la recherche du potentiel des marchés extérieurs. Cette société doit d'abord être au service des citoyens et du développement économique.

Le développement du secteur de l'aluminium, au cours des dernières décennies, s'est réalisé alors que le Québec disposait régulièrement de surplus d'énergie électrique imposants et que les prix à l'exportation oscillaient, pendant de nombreuses années, entre 2 et 3 cents le Kilowatt. C'est alors qu'ont été prises ces décisions de vendre pour de longues périodes des blocs importants d'énergie à des prix avantageux aux alumineries. S'agissait-il de la meilleure décision possible ; aurait-on pu faire mieux ; cela est bien possible. On ne peut cependant se limiter à évaluer qu'aujourd'hui les prix à l'exportation étant ce qu'ils sont, autour de 8 cents le kilowatt, ces contrats sont hors de prix pour la société québécoise ; il est essentiel de considérer le contexte où ont été prises ces décisions pour les évaluer. Nous croyons que l'utilisation des ressources énergétiques pour stimuler le développement économique était une bonne décision. De plus, la CSN est d'avis que l'avantage particulier dont dispose le Québec doit d'abord être utilisé dans une perspective de développement plutôt que dans une seule perspective commerciale ; mieux vaut exporter des biens transformés que de l'énergie brute.

Il faut réaliser que des régions entières ont été façonnées par ces politiques, que des dizaines de milliers de citoyens et de citoyennes ont organisé leur vie en fonction de ces politiques. Personne n'a le droit de faire table rase de ces entreprises, de ces emplois, de ces régions. Les dates d'échéance des contrats d'approvisionnement approchent à grands pas ; le gouvernement du Québec doit commencer à définir les politiques à la fois en termes de développement économique et de transition qui permettront d'assurer un avenir pour tous ces travailleurs et travailleuses et pour maintenir des régions fortes.

3. Le thermique et les énergies fossiles

Les combustibles fossiles, charbon, pétrole et gaz sont largement utilisés pour produire de l'électricité là où d'autres options ne sont pas disponibles. La chaleur produite par ces combustibles constitue cependant la forme la plus dégradée de l'énergie dans la nature.

L'efficacité de la conversion de cette chaleur en électricité ne dépasse presque jamais 60 % et ce, dans les centrales thermiques à cycle combiné les plus perfectionnées. L'électricité se transforme en force motrice ou en chaleur avec une efficacité dépassant les 90 % : l'électricité est en fait la forme d'énergie la plus noble par sa capacité de se convertir en toute autre forme d'énergie avec des niveaux élevés d'efficacité. À moins d'y être contraint, il n'est pas logique de favoriser le développement d'une filière thermique pour produire de l'électricité. La seule motivation du Québec pour développer des centrales thermiques serait de diversifier ses sources de production d'électricité. Nous croyons que la consolidation de notre réseau hydroélectrique par une filière éolienne devrait suffire pour éviter le développement d'une filière thermique.

Par ailleurs, les combustibles fossiles sont très efficaces dans le chauffage des espaces, les fournaies au gaz pouvant dépasser par exemple un taux d'efficacité de 90 %. Dans une perspective de diversification des sources d'approvisionnement en énergie, un usage plus grand du gaz pour le chauffage des espaces ajouterait à la sécurité énergétique du Québec. De plus, cela libérerait une portion de la consommation actuelle d'électricité permettant de bénéficier d'une meilleure marge de manœuvre ou encore, permettant d'exporter cette électricité vers nos voisins qui produisent la leur avec des énergies fossiles avec un taux d'efficacité faible. Nous en tirerions ainsi un bénéfice économique tout en ayant un impact écologique positif dans l'ensemble.

Quant à l'exploitation possible de gisements de gaz et de pétrole au Québec, il ne nous semble pas que des questions de principe soient en cause ici. Évidemment, on pourrait souhaiter, dans une perspective de développement durable et face au réchauffement climatique, que l'usage des énergies fossiles aille en diminuant dès maintenant. Ce sera bien le cas un jour ou l'autre, mais de nombreuses années d'usage du pétrole et du gaz sont devant nous. Nous importons la totalité de notre consommation et en ce sens, nous ne disposons guère de sécurité énergétique à ce niveau. Certaines évaluations font état de réserves possibles de gaz de l'ordre de plus de 20 fois la consommation annuelle du Québec ; cela représente plusieurs milliards de dollars par année. Si des réserves exploitables sont confirmées, elles devraient être exploitées sous réserve des précautions d'usage et en tenant compte rigoureusement des recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour assurer la protection des écosystèmes marins et des ressources marines.

4. L'hydrogène

Nous sommes surpris du peu de cas que fait le gouvernement de la recherche nécessaire dans des domaines d'avenir comme celui de l'hydrogène. L'usage de l'hydrogène comme vecteur d'énergie pourrait pourtant permettre des changements majeurs dans la structure de consommation d'énergie, en particulier dans les transports, mais aussi dans les bâtiments en utilisant des piles à combustible pour la production d'électricité. Un usage étendu de l'hydrogène dans ces domaines constituerait un changement énorme dans les problématiques d'énergie, d'environnement, de changements climatiques et de développement économique.

Le Québec, grâce à l'hydroélectricité, dispose d'énergie propre pour la production d'hydrogène. De plus, le développement d'importantes capacités de production éolienne

pourra ajouter à cette capacité d'électrolyse. Le Canada a signé, en 2003 à Washington, une entente de partenariat international pour une économie de l'hydrogène. Parmi les autres signataires, on compte les États-Unis d'Amérique, le Brésil, la Chine, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Japon et la Russie. Le but de cette entente est de coordonner les recherches sur l'hydrogène, sur les moyens de le produire et de le transporter. Un des objectifs déclarés consisterait à offrir aux automobilistes et aux constructeurs automobiles un réseau complet de distribution d'hydrogène sur chaque continent d'ici 2020. L'Islande entend atteindre cet objectif d'ici 2015. Ce moment est littéralement à nos portes.

De nombreux organismes ou institutions universitaires sont déjà engagés au Québec dans le développement des technologies de l'hydrogène. Hydro-Québec est aussi associée à un consortium qui travaille dans ce domaine. La CSN croit que le gouvernement devrait s'assurer qu' Hydro-Québec, avec d'autres acteurs, soit très active dans la recherche et le développement de technologies relatives à l'hydrogène. Cette entreprise est d'une taille qui peut permettre une intervention structurante pour l'économie à long terme ; il faut saisir cette occasion.

Conclusion

Sans changement de trajectoire, la CSN croit que les débats sur les enjeux énergétiques continueront à se faire de façon éclatée, sans cohérence réelle, sans l'éclairage qui permettrait de comprendre en temps et lieu les compromis nécessaires. Nous risquons de continuer à débattre du cas à cas sans se situer dans une stratégie partagée par l'ensemble des intervenants et de la population. Chacun risque de continuer, parfois à tort, parfois à raison, sur la couverture pour ce qu'il croit être son intérêt. Nous réitérons qu'une démarche beaucoup plus structurée, qui donne un espace aux régions et aux citoyens pour s'approprier les problématiques qui leur sont propres serait plus porteuse d'avenir.

La CSN soutient qu'il est essentiel de chercher à diminuer la ponction que nous effectuons sur les ressources non renouvelables ; c'est pourquoi l'efficacité énergétique et les économies d'énergie doivent être au premier rang des priorités. Le Québec a par ailleurs déjà une portion significative de son bilan énergétique qui provient de sources d'énergie renouvelables. Il faut travailler à sécuriser et à développer cette part de notre consommation. C'est impératif d'un point de vue écologique et une telle orientation peut être structurante du point de vue économique. C'est pourquoi nous soutenons le maintien du développement hydroélectrique accompagné du développement accéléré de capacités de production éolienne.

Nous devons aussi favoriser une certaine diversification des sources d'énergie disponibles autant pour la population que pour les entreprises et institutions. L'utilisation du gaz pour le chauffage des espaces, le développement de sources locales de production par le solaire, la géothermie, l'éolien et la biomasse sont autant de mesures qui permettraient d'aller dans cette direction tout en augmentant l'implication des citoyennes et citoyens face aux enjeux énergétiques. Dans le cadre de la politique énergétique, des signaux clairs et constants doivent être envoyés à l'ensemble de la population car ce type de choix est fait dans une perspective de long terme.

Enfin, nous savons que les technologies évoluent rapidement et que nous ne voyons que le début des effets des changements climatiques. Nous ne pouvons nous contenter d'investir aujourd'hui dans le pétrole. Le gouvernement du Québec doit s'assurer d'une implication forte d'Hydro-Québec avec d'autres partenaires dans la recherche sur les technologies de l'hydrogène. Selon toute vraisemblance, nous avons un potentiel particulier d'utilisation de ce vecteur d'énergie et il faut s'insérer dans cette filière dans une perspective structurante pour l'économie du Québec.